

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 12/10/2020

Reçu en préfecture le 12/10/2020

Affiché le 12/10/2020



ID : 073-217303296-20201005-DLB2020083111\_2-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
SAVOIE

N°2020-0831-11

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	16

Séance du 05 octobre 2020

L'an deux mille vingt et le cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et au vu de l'ordonnance du 13 mai 2020 à la Salle Terre Nue au Complexe Noël MERCIER, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

**Présents :** Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Jacques CONVERT, Mathieu CROSET, Ophélie DEVEZE, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, POUILLILIAN Jean-Claude, PULLI Nadia, SICOLI Carmela, POTHIER Cédric, TETAZ Isabelle, THERME Sébastien.

**Absents :** Anne CHERPIN, Sylvain GARON-GUINAUD, Floriane PALUMBO

**POUVOIRS :** S. GARON-GUINAUD A DONNE POUVOIR A M. CROSET

**Secrétaire de séance :** Malika BERNOU

**Pour : 17 dont 1 pouvoir  
Contre : 0  
Abstention : 0**

DATE DE LA CONVOCATION
30/09/2020

DATE D'AFFICHAGE
30/09/2020

\*\*\*\*\*

OBJET  
de la  
DELIBERATION

\*\*\*\*\*

ACQUISITIONS A TITRE  
GRACIEUX DE VOIRIES DE  
LOTISSEMENT

LOTISSEMENT L'OREE DU  
LAC NORD

**Acte rendu exécutoire  
après  
dépôt en Préfecture**

Le

et Publication ou  
Notification

Le

.....  
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de l'Association syndicale du lotissement l'Orée du lac nord en vue de la cession des voiries, demande ayant donné lieu à une précédente délibération en date du 02 décembre 2019.

L'Association Syndicale Libre des propriétaires (ASL) n'étant pas propriétaire des parcelles visées, le transfert de voirie ne peut avoir lieu.

Par conséquent, il convient de redélibérer en nommant les propriétaires de la voirie, aménageurs étant à l'initiative de la construction du lotissement.

Monsieur le maire rappelle les parcelles à transférer :

329	AV 0065	0ha01a99ca	lot l oree du lac
329	AV 0072	0ha18a95ca	lot l oree du lac
329	AV 0075	0ha02a48ca	lot l oree du lac
329	AV 0190	0ha00a14ca	lot l oree du lac
329	AV 0191	0ha00a13ca	lot l oree du lac
329	AV 0193	0ha02a37ca	lot l oree du lac
329	AV 0195	0ha00a17ca	lot l oree du lac
329	AV 0197	0ha00a12ca	lot l oree du lac

Et leurs propriétaires :

**1. Succession inconnue de Mme CADOUX Suzanne Claudie, épouse VACHEZ Henri**

Née le 12/07/1931 à CHAMBERY LE VIEUX

Décédée le 04/09/2018 à CHAMBERY LE VIEUX

**2. Mme ROGES Georgette Marie Louise, épouse BASSET Alfred**

Née le 01/03/1943 à AIX LES BAINS

Demeurant : Hameau de Villarcher - VOGLANS

**3. Succession inconnue de Mme ROGES Louise Jeanne,  
Roger**

Née le 10/08/1944 à AIX LES BAINS  
Décédée le 10/05/2013 à CHALLES LES EAUX

**4. Consorts GUIRAND :**

**4. a) Mme PIGNIER Marie Franceline Claudia, veuve GUIRAND Gilbert**

Née le 26/10/1931 à DRUMETTAZ-CLARAFOND  
Demeurant : 850 Rue Centrale – VOGLANS

**4.b) M. GUIRAND Philippe Emile**

Né le 21/08/1955 à AIX LES BAINS  
Demeurant : Le Crêt – NOTRE DAME DES MILLIERES

**4.c) Succession inconnue de Mme GUIRAND Régine, épouse LORENZIN**

Née le 29/12/1963 à AIX LES BAINS  
Décédée le 08/11/2008 à MARSEILLE 8ème

Monsieur le maire précise que tous les propriétaires en vie ont donné leur accord pour les présentes cessions et qu'il convient désormais de classer les voies dans le domaine public communal.

Vu l'article L141-3 du code de la voirie routière,  
Vu la délibération n° 2019-1202-07 du 02 décembre 2019,  
Vu l'article L1311-13 du code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après avoir entendu M. le maire et délibéré :

- APPROUVE l'acquisition gratuite des parcelles cadastrées ci-dessus
- APPROUVE leur intégration au domaine public communal ;
- AUTORISE Mme BERNON, 1<sup>ère</sup> adjointe, à signer l'acte notarié à intervenir, ainsi que tous les documents que cette opération nécessiterait.

Pour extrait conforme, en mairie, le 05 octobre 2020.

**LE MAIRE,  
YVES MERCIER**



# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 12/10/2020

Reçu en préfecture le 12/10/2020

Affiché le 12/10/2020



ID : 073-217303296-20201005-DLB2020083112\_2-DE

De la Commune de VOGLANS - SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
SAVOIE

N° 2020-0831-12

Séance du 05 octobre 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	16

L'an deux mille vingt et le cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et au vu de l'ordonnance du 13 mai 2020 à la Salle Terre Nue au Complexe Noël MERCIER, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

**Présents :** Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Jacques CONVERT, Mathieu CROSET, Ophélie DEVEZE, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, POUILLILIAN Jean-Claude, PULLI Nadia, SICOLI Carmela, POTHIER Cédric, TETAZ Isabelle, THERME Sébastien.

**Absents :** Anne CHERPIN, Sylvain GARON-GUINAUD, Floriane PALUMBO

**POUVOIRS :** S. GARON-GUINAUD A DONNE POUVOIR A M. CROSET

**Secrétaire de séance :** Malika BERNOU

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de l'Association syndicale du lotissement Les Cerisiers en vue de la cession des voiries et des réseaux à la Commune, demande ayant donné lieu à une précédente délibération en date du 02 décembre 2019.

\*\*\*\*\*

OBJET  
de la  
DELIBERATION

Les droits indivis sur les parcelles AW 31, AW 32 et AW 33 n'ayant pas été transférés aux propriétaires actuels, il convient d'amender la délibération précédente et d'acter que la présente cession doit s'effectuer avec les propriétaires suivants :

\*\*\*\*\*

ACQUISITIONS A TITRE  
GRACIEUX DE VOIRIES DE  
LOTISSEMENT

LOTISSEMENT LES  
CERISIERS

- Succession inconnue de M. GUIRAND Gilbert François Claude né le 07/04/1930 à Voglans, décédé le 24/11/1992 à Chambéry.

- Succession inconnue de M. NOIRAY Marcel Etienne né le 23/01/1920 à Voglans, décédé le 23/02/1997 à Chambéry

- Mme PLANCHE épouse NOVEL Marie Rose née le 23/03/1941 à Chambéry domiciliée 709 rue Napoléon 1<sup>er</sup> 73490 La Ravoire

- Succession inconnue de Mme GIRARDIN Eugénie Etienne Veuve PLANCHE née le 21/01/1919 à Voglans, décédée le 06/03/2001 à Chambéry

- Succession inconnue de M. PLANCHE Joseph Benoit né le 06/07/1943 à Chambéry et décédé le 05/08/2011 à Voglans.

- Succession inconnue de M. PLANCHE André Edmond né le 06/07/1943 à Chambéry décédé le 14/09/1992 à Voglans

- Mme PLANCHE Suzanne Joelle épouse DONZEL née le 17/05/1954 à Chambéry et domiciliée Bouvard Dessus 73420 Voglans

- Mme LORENZIN Fanny née le 04/08/1992 à Chambéry et domiciliée App 31- Résidence les J- 583 rue Centrale 73420 Voglans

- M. LORENZIN Loïc né le 14/08/1995 à Chambéry et domicilié 57 allée des cerisiers 73 420 Voglans

Acte rendu exécutoire  
après  
dépôt en Préfecture

Le

et Publication ou  
Notification

Le

Monsieur le maire rappelle les parcelles concernées :

Nom du lotissement	N° parcelle	Surface à acquérir
Les Cerisiers	AW 247 ex 31p	21 m <sup>2</sup>
	AW 249 ex 32 p	1569 m <sup>2</sup>
	AW 251 ex 33 p	10 m <sup>2</sup>

Monsieur le maire précise que tous les propriétaires en vie ont donné leur accord pour les présentes cessions et qu'il convient désormais de classer les voies dans le domaine public communal.

Vu l'article L141-3 du code de la voirie routière,  
Vu la délibération n° 2019-1202-07 du 02 décembre 2019,  
Vu l'article L1311-13 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu M. le Maire et délibéré :

- APPROUVE l'acquisition gratuite des parcelles cadastrées ci-dessus
- APPROUVE leur intégration au domaine public communal ;
- AUTORISE Mme BERNON, 1<sup>ère</sup> adjointe, à signer l'acte notarié à intervenir, ainsi que tous les documents que cette opération nécessiterait.

Pour extrait conforme, en mairie, le 05 octobre 2020.

**LE MAIRE,  
YVES MERCIER**



# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 12/10/2020

Reçu en préfecture le 12/10/2020

Affiché le 12/10/2020

ID : 073-217303296-20201005-DLB2020083113-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

De la Commune de VOGLANS - SAVOIE

DEPARTEMENT  
SAVOIE

Séance du 05 octobre 2020

N° 2020-0831-13

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	16

L'an deux mille vingt et le cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et au vu de l'ordonnance du 13 mai 2020 à la Salle Terre Nue au Complexe Noël MERCIER, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

**Présents :** Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Jacques CONVERT, Mathieu CROSET, Ophélie DEVEZE, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, POUILLILIAN Jean-Claude, PULLI Nadia, SICOLI Carmela, POTHIER Cédric, TETAZ Isabelle, THERME Sébastien.

**Absents :** Anne CHERPIN, Sylvain GARON-GUINAUD, Floriane PALUMBO

**POUVOIRS :** S. GARON-GUINAUD A DONNE POUVOIR A M. CROSET

**Secrétaire de séance :** Malika BERNOU

**Pour : 17 dont 1 pouvoir**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

DATE DE LA CONVOCAION
30/09/2020

DATE D'AFFICHAGE
30/09/2020

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de la société SCCV Domaine d'Helios domiciliée 576 Rte Apremont à la Ravoire, d'acquisition de terrain appartenant à la commune, situé à Villarcher, lieu-dit « Champ Verger ».

Il rappelle que la cession de foncier ne nécessite plus l'avis préalable ni obligatoire de France Domaine. Cette obligation ne concerne que les communes dont la population est supérieure à 2000 habitants (article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

\*\*\*\*\*

OBJET  
de la  
DELIBERATION

Le projet de cession réalisé par le Cabinet AIXGEO porte la surface totale à céder à environ 70 m<sup>2</sup>.

\*\*\*\*\*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

CESSION DE TERRAIN  
SECTION AK31,32,181  
A LA SSCV DOMAINE  
D'HELIOS

✓ **VALIDE** le projet de cession à la société SCCV Domaine d'Helios d'une bande de terrain d'une superficie d'environ 70 m<sup>2</sup> à 95 € le m<sup>2</sup> soit 6650€.

✓ **AUTORISE** le maire à entreprendre toutes les démarches pour finaliser cette cession.

**Acte rendu exécutoire  
après  
dépôt en Préfecture**

Le

Pour extrait conforme, en mairie, le 05 octobre 2020.

**et Publication ou  
Notification**

Le

**LE MAIRE,  
YVES MERCIER**



# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 12/10/2020

Reçu en préfecture le 12/10/2020

Affiché le 12/10/2020



ID: 073-217303296-20201005-DLB2020083114-AU

De la Commune de VOGLANS - SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
SAVOIE

N° 2020-031-14

Séance du 05 octobre 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	16

L'an deux mille vingt et le cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et au vu de l'ordonnance du 13 mai 2020 à la Salle Terre Nue au Complexe Noël MERCIER, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

**Présents :** Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Jacques CONVERT, Mathieu CROSET, Ophélie DEVEZE, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, POUILLILIAN Jean-Claude, PULLI Nadia, SICOLI Carmela, POTHIER Cédric, TETAZ Isabelle, THERME Sébastien.

**Absents :** Anne CHERPIN, Sylvain GARON-GUINAUD, Floriane PALUMBO

**POUVOIRS :** S. GARON-GUINAUD A DONNE POUVOIR A M. CROSET

**Secrétaire de séance :** Malika BERNOU

\*\*\*\*\*

**Pour : 17 dont 1 pouvoir  
Contre : 0  
Abstention : 0**

DATE DE LA CONVOCAATION
30/09/2020

DATE D'AFFICHAGE
30/09/2020

\*\*\*\*\*

OBJET  
de la  
MOTION

\*\*\*\*\*

Sécurisation de la  
traversée autoroutière sur  
la commune de Voglans.

M. le Maire émet le souhait d'adoption par le conseil municipal du vœu suivant :

Depuis 1977, date de sa mise en service, l'autoroute A41 constitue un axe stratégique pour notre commune.

Facteur de développement, de connectivité et de gain de temps, le trafic n'a cessé de croître. En parallèle, notre commune s'est fortement développée : zone commerciale et concentration urbaine sur le bas de la commune.

Il s'agit pour nous d'une spécificité topographique puisque l'autoroute passe au cœur de la commune.

Face à ce constat et au risque d'un accident majeur, la commune de Voglans demande à l'ensemble des autorités publiques de se coordonner et de proposer un plan d'action concret et rapide afin de sécuriser la traversée autoroutière de la commune :

**Acte rendu exécutoire  
après  
dépôt en Préfecture**

Le

**et Publication ou  
Notification**

Le

Actions possibles à court et moyen termes ...

- La concrétisation rapide des travaux identifiés dans l'étude réalisée par ARTER et portée par Grand Lac afin de sécuriser, notamment, l'entrée et la sortie d'autoroute, en évitant aux heures de pointe des remontées de files de véhicules sur les bretelles de sortie de l'A41 en provenance d'Annecy ou de Chambéry ;
- Le passage de 130 à 110 km/h de la portion d'autoroute sur les territoires des agglomérations d'Aix-les-Bains et de Chambéry sur un linéaire d'environ 20 kilomètres, entre La Motte-Servolex et Grésy-sur-Aix inclus. Cette réduction vise un triple objectif :  
Réduire le risque d'accidents,  
Réduire le bruit d'I,5 décibels (A),  
Réduire la pollution de 11% sur les émissions de CO2, de 21% pour les NO2 et de 12% pour les PM10,



- D'engager le plus rapidement possible, le Plan de Déplacements Urbain (PDU) de Grand Lac après enquête publique et ainsi donner une priorité au développement des mobilités douces, en particulier le bus afin de desservir la future zone économique des Sources, mais également le train grâce à un RER urbain entre Grésy-sur-Aix I Aix-les-Bains I Chambéry et inciter à la pratique du covoiturage ;

... à plus long terme :

- ✓ La création d'un échangeur à Saint-Girod afin de désengorger celui d'Aix-les-Bains Nord saturé en heures de pointes le matin et le soir ;
- ✓ La sécurisation de la traversée des Alpes pour les poids-lourds en donnant une priorité fret au projet du « Lyon-Turin » et en réalisant ses accès de manière concomitante à la réalisation du tunnel de base. En effet, la livraison prévue d'ici quelques mois d'un deuxième tube routier au tunnel du Fréjus et la démarche de classement du Mont-Blanc au patrimoine mondial de l'UNESCO, font peser un risque réel d'un véritable appel à camions sur l'autoroute A41 puis sur la VRU de Chambéry estimé à 500.000 camions par an.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, émet le vœu ci-dessus exposé portant sécurisation de la traversée autoroutière sur la commune de Voglans.

Pour extrait conforme, en mairie, le 05 octobre 2020.

**LE MAIRE,  
YVES MERCIER**



# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 12/10/2020

Reçu en préfecture le 12/10/2020

Affiché le 12/10/2020

Berger  
Levrault

ID : 073-217303296-20201005-DLB2020083115-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
SAVOIE

N° 2020-0831-15

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	16

Pour : 17 dont 1 pouvoir  
Contre : 0  
Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION
30/09/2020

DATE D'AFFICHAGE
30/09/2020

\*\*\*\*\*

OBJET  
de la  
DELIBERATION

\*\*\*\*\*

Fermeture d'un poste  
d'adjoint technique  
principal 2<sup>ème</sup> classe à 28  
heures hebdomadaires  
annualisées/

Création d'un poste  
d'adjoint technique  
principal 2<sup>ème</sup> classe à 30  
heures hebdomadaires  
annualisées

Acte rendu exécutoire  
après  
dépôt en Préfecture

Le

et Publication ou  
Notification

Le

De la Commune de VOGLANS - SAVOIE

Séance du 05 octobre 2020

L'an deux mille vingt et le cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et au vu de l'ordonnance du 13 mai 2020 à la Salle Terre Nue au Complexe Noël MERCIER, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

**Présents :** Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Jacques CONVERT, Mathieu CROSET, Ophélie DEVEZE, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, POUILLILIAN Jean-Claude, PULLI Nadia, SICOLI Carmela, POTHIER Cédric, TETAZ Isabelle, THERME Sébastien.

**Absents :** Anne CHERPIN, Sylvain GARON-GUINAUD, Floriane PALUMBO

**POUVOIRS :** S. GARON-GUINAUD A DONNE POUVOIR A M. CROSET

**Secrétaire de séance :** Malika BERNOU

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois et leur temps de travail nécessaires au bon fonctionnement des services.

Vu la délibération du 04 juillet 2016 relative à l'actualisation du tableau des emplois de la mairie,

Vu la charge de travail au sein du groupe scolaire communal,

Considérant la demande effectuée par l'agent concerné,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre en considération la demande de supprimer le poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 28h/semaine annualisées et d'ouvrir un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à 30h/semaine annualisées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- La suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, 28 heures hebdomadaires annualisées
- La création d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, à raison de 30 heures hebdomadaires annualisées
- De modifier ainsi le tableau des emplois,

Pour extrait conforme, en Mairie, le 05 octobre 2020

LE MAIRE,  
YVES MERCIER





# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 12/10/2020

Reçu en préfecture le 12/10/2020

Affiché le 12/10/2020



ID : 073-217303296-20201005-DLB2020083116-DE

De la Commune de VOGLANS - SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
SAVOIE

N° 2020-0831-16

Séance du 05 octobre 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	16

L'an deux mille vingt et le cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et au vu de l'ordonnance du 13 mai 2020 à la Salle Terre Nue au Complexe Noël MERCIER, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

**Présents :** Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Jacques CONVERT, Mathieu CROSET, Ophélie DEVEZE, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, POUILLILIAN Jean-Claude, PULLI Nadia, SICOLI Carmela, POTHIER Cédric, TETAZ Isabelle, THERME Sébastien.

**Pour : 17 dont 1 pouvoir  
Contre : 0  
Abstention : 0**

**Absents :** Anne CHERPIN, Sylvain GARON-GUINAUD, Floriane PALUMBO

**POUVOIRS :** S. GARON-GUINAUD A DONNE POUVOIR A M. CROSET

DATE DE LA CONVOCATION
30/09/2020

**Secrétaire de séance :** Malika BERNOU

\*\*\*\*\*

DATE D'AFFICHAGE
30/09/2020

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé une convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie. Il précise que cette convention permet de bénéficier, moyennant un coût forfaitaire modique, d'une assistance téléphonique et d'obtenir des réponses complètes par courrier électronique aux questions relatives à la prévention des risques professionnels. Il indique que la convention étant arrivée à expiration le 31 décembre 2019, il convient de procéder à son renouvellement.

\*\*\*\*\*

OBJET  
de la  
DELIBERATION

\*\*\*\*\*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

CONVENTION  
D'ASSISTANCE ET DE  
CONSEIL EN PREVENTION  
DES RISQUES  
PROFESSIONNELS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le projet de convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

**Acte rendu exécutoire  
après  
dépôt en Préfecture**

APPROUVE le projet de convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels susvisé,

Le

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels susvisée, avec effet dès sa signature, pour une durée de trois ans, renouvelable une fois par tacite reconduction,

**et Publication ou  
Notification**

Le

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020.

Pour extrait conforme, en Maire, le 05 octobre 2020

**LE MAIRE,  
YVES MERCIER**



# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 12/10/2020

Reçu en préfecture le 12/10/2020

Affiché le 12/10/2020



ID : 073-217303296-20201005-DLB2020083117-DE

De la Commune de VOGLANS - SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
SAVOIE

N° 2020-0831-17

Séance du 05 octobre 2020

L'an deux mille vingt et le cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et au vu de l'ordonnance du 13 mai 2020 à la Salle Terre Nue au Complexe Noël MERCIER, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	16

**Présents :** Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Jacques CONVERT, Mathieu CROSET, Ophélie DEVEZE, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, POUILLILIAN Jean-Claude, PULLI Nadia, SICOLI Carmela, POTHIER Cédric, TETAZ Isabelle, THERME Sébastien.

**Pour : 17 dont 1 pouvoir**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

**Absents :** Anne CHERPIN, Sylvain GARON-GUINAUD, Floriane PALUMBO

DATE DE LA CONVOCATIION
30/09/2020

**POUVOIRS :** S. GARON-GUINAUD A DONNE POUVOIR A M. CROSET

**Secrétaire de séance :** Malika BERNOU

\*\*\*\*\*

DATE D'AFFICHAGE
30/09/2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le titre III de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi Macron, relatif notamment au développement de l'emploi, introduit de nouvelles mesures visant à améliorer au profit des salariés et des commerçants les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche et en soirée.

\*\*\*\*\*

OBJET  
de la  
DELIBERATION

Cette loi a pour objectif de faciliter l'ouverture dominicale des commerces en simplifiant l'ensemble des dispositifs qui l'encadrent.

\*\*\*\*\*

**Avis  
sur les dérogations  
exceptionnelles à  
l'interdiction du travail  
le dimanche au titre de  
l'année 2021**

Pour les commerces de détail non alimentaire exceptés les commerces d'ameublement (arrêté préfectoral du 30 mars 1977), des dérogations au repos dominical peuvent être accordées par le Maire à hauteur de 12 dimanches par an (nouvel article L3132-26 du Code du Travail). La liste des dimanches doit être arrêtée par le Maire avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Outre la consultation obligatoire des organisations d'employeurs et de salariés intéressées qui existait avant la loi Macron, l'arrêté municipal qui fixe le nombre de dimanches doit désormais faire l'objet d'une concertation préalable en consultant :

**Acte rendu exécutoire  
après  
dépôt en Préfecture**

- Le Conseil Municipal qui doit rendre un avis simple,
- L'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, dont la commune est membre, lorsque le nombre de dimanches excède le nombre de 5. Celui-ci doit rendre un avis conforme. A défaut de délibération dans un délai de 2 mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

Le

**et Publication ou  
Notification**

Pour l'année 2021, au regard des autorisations des années précédentes et après avoir consulté les commerces pour une ouverture à des actions commerciales (type portes ouvertes), Monsieur le Maire et conformément aux dispositions de l'article L 3132-26 du Code du Travail, soumet à l'avis du conseil municipal la liste des dimanches concernés :

Le

- 17 janvier 2021
- 14 et 21 mars 2021
- 30 mai 2021
- 13 juin 2021
- 03, 10 et 17 octobre 2021
- 28 novembre 2021
- 05, 12 et 19 décembre 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable sur le calendrier 2021, relatif aux ouvertures dominicales, à savoir :

- 17 janvier 2021
- 14 et 21 mars 2021
- 30 mai 2021
- 13 juin 2021
- 03, 10 et 17 octobre 2021
- 28 novembre 2021
- 05, 12 et 19 décembre 2021

Pour extrait conforme, en mairie, le 05 octobre 2020.

**LE MAIRE,  
YVES MERCIER**

